Prix agricoles 1997/1998: prix de base et qualité type du porc abattu

1997/0097(CNS) - 25/06/1997 - Acte final

Prix agricoles 1997/98 - Viande de porc. Le Conseil a adopté le règlement 1192/97/CE fixant, pour la période du 01/07/1997 au 30/07/1998, le prix de base et la qualité type du porc abattu. CONTENU: maintien du prix de base du porc abattu de la qualité type à son niveau actuel, soit 1509,39 écus par tonne. La qualité type (inchangée) est définie en fonction du poids et de la teneur en viande maigre des carcasse de porcs, de la façon suivante : - les carcasses d'un poids de 60 à moins de 120 kg: catégorie E, - les carcasses d'un poids de 120 à 180 kg: catégorie R.